

ASSOCIATION ADEPAL PPR

38660 SAINT PANCRASSE

Mail :**adepalsp@laposte.net**

Site Internet **:** [**https://www.adepal-ppr.fr/**](https://www.adepal-ppr.fr/)

**COMPTE RENDU DE L’ASSEMBLEE GENERALE DU 15 MARS 2023**

Ouverture de la séance à 20h, salle polyvalente de SAINT PANCRASSE.

Secrétaire de séance : Gérard DANGER.

15 présents – 1 excusé – 5 procurations = TOTAL 21.

**Relecture des statuts et vote des modifications**

ADEPAL PPR (**A**ssociation pour une **DE**mocratie **PA**rticipative **L**ocale à **P**lateau-des-**P**etites-**R**oches)

4-CONDITIONS D’ADHESION ET COTISATION :

*Adopté :*

Pour être adhérent il faut : être résidant de la commune de Plateau-des-Petites-Roches ou avoir des attaches avec le plateau, et payer annuellement une cotisation.

Le montant de l’adhésion annuelle : individuel 10 euros, 15 euros famille.

5-PERTE DE LA QUALITE DE MEMBRE :

*Adopté :*

En cas de charge élective au sein d’une collectivité territoriale, tout membre de l’association voit son adhésion suspendue pendant la durée de son mandat.

7-LE CONSEIL D’ADMINISTRATION :

Il est composé de 5 co-présidents.

*Les présents statuts ont été adoptés en Assemblée Générale Extraordinaire annuelle tenue à Plateau-des-Petites-Roches le 15 mars 2023.*

**Un adhèrent de l’ADEPAL-PPR a été désigné, à ce titre, membre du CCAS PPR**

 L’ADEPAL-PPR avait proposé au choix : Marie-Jo MARTINET, Françoise MICHEL, Bernard GUIRAUD. C’est Marie-Jo MARTINET qui a été retenue par Madame le maire.

 **Enquête sur les besoins des personnes âgées du Plateau**

 Sur les 301 habitants de PPR de plus de 65 ans, 225personnes ont été rencontrées.

On notera que les plus de 65 ans représentent à PPR seulement 12 % de la population alors qu’en France la proportion est de 20 %.

 Or les vieux sont des consommateurs captifs, leur perte d’autonomie les oblige à consommer local, ils contribuent ainsi au maintien des commerçants de produits alimentaires. De plus, grands consommateurs de services de santé, et de service à la personne ils contribuent à la création d’emplois locaux. Il ressort de cette enquête de terrain les principaux renseignements suivants :

La quasi-unanimité des plus de 75 ans ne souhaite pas quitter Plateau-des-Petites-Roches. Ils souhaitent vivre le plus longtemps possible en restant dans leurs domiciles actuels, puis dans une maison d’accueil regroupant plusieurs logements s’il en existait une sur le Plateau. L’entrée dans un EHPAD est rarement un choix, elle est envisagée en dernier recours.

Pour que cela soit possible,  Il faut : d’une part vivre dans un logement adapté ( des travaux sont souvent indispensables)ce qui peut conforter l’artisanat local d’autre part que des services à la personne existent à proximité **.**

Sur le Plateau de Petites Roches, de nombreux services existent : médecins, pharmacie, kinés, soins infirmiers, aide à domicile, portage de repas, commerces alimentaires…

Pourtant à partir de l’âge de la retraite de nombreux habitants quittent le Plateau car il est difficile **de** continuer à y vivre faute de services suffisants ou adaptés**.** L’absence de moyens de déplacements intra-village et les déplacements vers la vallée sont source de préoccupations. Les personnes âgées redoutent la période hivernale. Actuellement le service d’aide à domicile, SAAD-ADMR, n’est pas en capacité de répondre tous les jours à toutes les demandes des personnes pour qui ce service est indispensable.

Par ailleurs on a noté que près de 20% des habitants de plus de 75 ans ne possèdent pasd’ordinateur et n’ont pas accès à internet...

Avec l’âge, lorsque l’état de santé demande davantage d’accompagnement, de soins et plus de présence**,** quitter son domicile devient souvent inévitable. Alors que la quasi-unanimité des personnes de plus de 75 ans interrogées ne souhaite pas quitter PPR, aucune des différentes structures d’accueil n’existent sur le Plateau des Petites Roches

 A partir du résultat de cette enquête qui a été remise en 2019 au Maire et au CCAS de PPR, les membres du groupe ‘’ADEPAL-PPR Vivre et vieillir sur le Plateau’’ ont établi diverses propositions qui ont été communiquées aux candidats aux élections municipales de 2020.

**Propositions remises aux candidats aux élections de 2020**

En 2020, dans le cadre de la préparation des élections municipales, l’association ADEPAL PPR a organisé une réunion publique dont l’objectif était d’informer et de faire participer la population à l’élaboration de propositions à faire aux candidats.

**Les thèmes suivants ont été abordés :**

Mise à l’étude de la construction sur le Plateau d’une maison regroupant des habitats partagés permettant d’héberger 5 à 10 personnes.

Améliorer le confort des logements sociaux communaux et pratiquer des loyers modérés afin de favoriser l’installation de personnes qui effectuent des travaux de service à domicile.

Réaliser des travaux d’aménagement dans les logements communaux occupés par des personnes âgées.

Réaliser des chemins piétons protégés permettant des liaisons intra et inter villages.

**En matière de services :**

Renforcer le service ADMR afin qu’il soit opérationnel tous les jours de la semaine Week end inclus

Déneiger trottoirs, abords des commerces et des services et traiter le verglas

Etablir un tarif abordable à tous pour le déneigement des particuliers.

Rappeler à toutes les personnes à mobilité réduite qu’ils peuvent bénéficier d’un ramassage des ordures ménagères à domicile.

Placer des défibrillateurs dans des lieux ouverts.

Ouvrir les cantines scolaires à tous les habitants qui en font la demande.

Faire intervenir du personnel administratif communal à domicile afin d’aider les habitants qui en éprouvent le besoin.

Faire intervenir du personnel technique communal pour réaliser des petits travaux à domicile chez des personnes âgées ou à mobilité réduite, qui ne sont pas effectués par des artisans (ex : changer une ampoule électrique, remplacer une bouteille de gaz…)

--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Réunion en vidéo conférence avec J LORENTZ, adjoint au maire, le 23 octobre 2020**

Thèmes abordés :

La communication municipale : regret de n’avoir qu’un bulletin d’information municipale tous les 3 mois. Selon J LORETZ, problème de disponibilité du personnel et de coût.

Regret de voir disparaître les mairies déléguées contrairement aux engagements des candidats pendant les élections (cf. leur programme électoral)

Activité économique du Plateau :

Espace naturel sensible : Vente de parcelles communales sur le territoire de St PANCRASSE

**-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------Réactualisation du site internet** [**https://www.adepal-ppr.fr**](https://www.adepal-ppr.fr) **en 2022**

Le site sécurisé internet de l’Adepal ppr a été développé fin 2018 par notre ami regretté Michel COMBE. A la suite de son décès, il y a un peu plus d’un an, nous avons essayé de poursuivre l’action, sans avoir les compétences qu’avait Michel, ce qui n’a pas été chose facile !

En plus des informations communales, communautaires, départementales et celles de l’espace naturel sensible du Parc de Chartreuse (ENS) que nous suivons régulièrement, et pour lesquelles nous faisons des comptes rendus sur le site internet, nous avons décidé de faire paraître des articles, des photos, qui parlent de la vie et de l’histoire du plateau :

*La restauration scolaire, les pompiers, la chasse, l’ADMR et le cabinet infirmier, l’eau, le ski, la montagne et l’escalade, la résistance et un document sur les poilus, les ex centres de santé et les avalanches, la sécurité (tunnels…) la gestion des déchets verts, le patrimoine, l’ENS, le patois et la vie d’avant.*

Ces articles sont écrits avec le concours et l’accord des intéressés.

Nous avons maintenu notre newsletter mensuelle qui évoque l’actualité communale et rappelle les articles parus sur le site de l’association.

Le site est ouvert aux lecteurs qui peuvent y faire des commentaires, ou nous écrire. 2 sondages ont eu lieu en 2020, sur la vente des forêts de St Pancrasse à l’ENS, et la suppression des communes historiques au profit de la commune nouvelle PPR. Une grande enquête sur le sujet « les besoins pour continuer à vivre et vieillir dans nos 3 villages » a été faite en 2019 et un rapport a été présenté aux élus.

Notre fournisseur **e-monsite**, hébergeur du site **https://www.adepal-ppr.fr/** tient à notre disposition des statistiques ; Nous avons pu constater, ainsi, que depuis fin 2018, au 28 février 2023, 18 202 visiteurs sont venus sur notre site et 120 596 pages ont été lues. Plus précisément, pendant l’année 2022 nous avons accueilli 6 804 visiteurs qui ont vu 27 113 pages. (Moyenne 19 visiteurs/jour, et 75 pages lues/jour) Ce qui montre l’intérêt croissant des lecteurs pour nos publications.

**Autres actions réalisées par l’Adepal ppr**

- Interventions auprès de la commune, du département et de la préfecture pour la mise à jour de la boîte adresses locale et nationale.

- Participation aux cafés citoyens, rédaction et parution des comptes rendus sur le site internet.

- Participation à plusieurs réunions sur l’avenir de la station de ski.

- Interventions auprès de la DDE pour la sécurisation du tunnel et le fonctionnement du dispositif d’alerte.

- Action auprès de la Mairie pour s’opposer à la vente d’une parcelle de forêt à St Pancrasse et la suppression des communes historiques, avec sondages auprès de la population du plateau.

- suivi des réunions mensuelles de la COM COM par Visio conférence, et parution des délibérations qui concernent la commune PPR.

- suivi de l’actualité du Parc de Chartreuse et en particulier de l’ENS,

- Participation comme bénévole à l’organisation d’une course cycliste (Alpes Grésivaudan Classic) lors de son passage sur le plateau en 2022.

- Intervention pour la défense du patrimoine (les croix du plateau-mémoire des ex sanas)

- Participation au groupe *« Ecoute, j’ai quelque chose à te dire »* qui doit aboutir à une exposition en avril.

**Bilan financier de l'activité au cours des 3 dernières années depuis la dernière AG**

Solde au 01/11/2019 : 1486,71 €
Solde au 01/02/2023 : 511,05 €

Opérations intervenues entre ces deux dates :

* Cotisations des adhérents : 180 € (crédit)
* Renouvellement achat chez e-monsite du nom de domaine et de la licence support de notre site internet adepal-ppr : 297 € (débit)
* Frais de tenue de compte : 314,70 € (débit)
* Assurance Groupama 2020 à 2023 : 405,16 € (débit)
* Photocopies : 28,80 € (débit)
* Corbeille de fleurs pour Michel : 110 € (débit)

La subvention obtenue en 2019 de la Fondation de France qui avait remis nos finances à flots nous a permis de faire vivre l'association jusqu'à ce jour.

  La poursuite de nos actions ne pourra être financée que par les seules cotisations des adhérents.

En effet, malgré le travail des bénévoles, la commune PPR ne subventionne pas l’ADEPAL-PPR .     Elle ne semble financer que les projets d’investissement des associations.

Nous allons rechercher d’autres aides auprès d’autres organismes : département, région …

**La dernière partie de la réunion a été consacrée à recueillir les préoccupations rencontrées par l’ensemble des membres de l’association.**

1. De manière unanime, a été évoqué le manque d’informations communales et le défaut de communication.

Très souvent la diffusion d’informations importantes n’apparait pas de façon claire dans le Journal municipal. Ainsi (JM n°16) c’est lors de la lecture d’un article relatif aux bibliothèques du Plateau que l’on apprend ‘’l’arrivée d’une agent communal coordinatrice…’’. La venue de ce nouvel agent n’est signalée ni dans l’article ‘’une équipe d’agents communaux renouvelée…’’, ni dans la rubrique ‘’du sang neuf au service de la commune’’.

De même c’est à la lecture du compte rendu du CM du 23 février que l’on découvre, l’existence du projet ‘’Age et vie’’ et l’intention de la commune de vendre des logements communaux.

De quel média d’information communale disposent les quelques 500 habitants qui n’ont pas d’accès à internet ? Seulement du journal municipal qui ne parait que tous les 3 mois et qui ne diffuse pas suffisamment d’informations sur les actions que projette ou entreprend le conseil municipal.

C’est avec impatience que nous attendons les conclusions du sondage que va organiser la municipalité. (*Suite aux propositions du « café citoyen » du 4 mars dernier consacré à la communication municipale*)

1. Le défaut d’entretien des bâtiments communaux et de leurs abords. La rénovation de l’école primaire est à saluer mais il ne faut pas négliger l’entretien des autres bâtiments communaux : écoles, cimetières, églises, leurs abords ainsi que les bas-côtés des routes.
2. La sécurité des déplacements inter et intra villages. Sont source d’inquiétude la Vitesse excessive des véhicules, et l’absence de protection dans les zones à forte densité de piétons. Des arceaux ont été posés pour garer les vélos, quand va-ton installer aux voisinages des commerces et des établissements recevant du public des gardes corps, particulièrement utiles en période de verglas.

 La demande de réaliser la poursuite de liaisons piétonnes inter-villages est renouvelée.

*Un groupe de travail va être constitué pour chacun des 2 sujets précédemment évoqués.*

*Enfin des éclaircissements sont demandés sur les 4 points suivants :*

1. Etant donnée l’absence de règles clairement énoncées sur les aides accordées aux diverses associations locales, les membres de l’ADEPAL PPR demandent des éclaircissements et des précisions sur les conditions d’attributions, la nature des aides attribuées et le montant des subventions accordées (de 0 à 140 000€ !). Quelles sont également les conditions de mise à disposition des salles communales pour les diverses Associations ? Y-a-t-il des conditions différentes selon que l’occupation est ponctuelle ou régulière ? Y-a-t-il des différences de traitement entre les associations véritablement sans but lucratif et les associations avec prestations de services payants ?
2. La lecture du compte rendu du conseil municipal du 23 février 2023 a fait réagir.

D’une part on découvre l’existence du projet ‘’Age et vie’’. (Maison des personnes âgées). Les membres du groupe de travail de l’ADEPAL-PPR qui ont réalisé une enquête auprès des personnes âgées souhaiteraient obtenir plus informations à ce sujet.

D’autre part on apprend que le conseil municipal envisage de vendre des logements communaux. Cela nous interroge, était-ce dans le programme ? Le conseil dans une démarche participative va-t-il consulter la population ?

1. Qu’en est-il de la commission » mémoire des Etablissements de santé » qui devait être créée suite au café citoyen d’octobre 2022 ?
2. La création prochaine de 1600 emplois à Crolles-Bernin va impacter la vie à PPR. Le conseil municipal a-t-il ou va-t-il engager une réflexion à ce sujet ?

 Des courriers seront adressés aux Maire et Conseillers municipaux.

 *L’assemblée s’est terminée à 22 heures.*

 *Le bureau d’Adepal ppr.*